

HABITAT

Dispositif OPAH - RU

Maison de
l'Habitat Durable
LENS-LIÉVIN AGGLOMÉRATION



Rénovez votre logement !

A Lens, Liévin et Harnes ,
des aides pour les propriétaires de logements anciens.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et ses partenaires ont mis en place un programme complémentaire d'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires de logements anciens situés dans les centres-villes de Lens, de Liévin et de Harnes. Une nouvelle opportunité pour optimiser le financement de votre projet et profiter des conseils des professionnels du secteur.

www.agglo-lenslievin.fr



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin



Rénovez votre logement !

La CALL vous accompagne dans votre projet

En partenariat avec les villes de Lens, de Liévin et de Harnes, de l'Etat et de l'Agence Nationale de l'Habitat, la CALL lance une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Pour des projets de rénovation portant sur :

- la lutte contre l'habitat indigne,
- l'amélioration de la performance énergétique,
- l'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie,
- le ravalement de façade (uniquement dans certaines rues du périmètre),
- la rénovation des copropriétés dégradées.

A qui s'adressent les aides ?

Le dispositif s'adresse aux propriétaires de logement(s) anciens (plus de 15 ans) situé(s) à Lens, Liévin et Harnes sur le périmètre d'intervention.

• Propriétaire occupant

Bénéficiez de subventions pouvant aller jusqu'à 70% du montant des travaux H.T. (sous conditions de ressources et de normes à respecter),

• Propriétaire bailleur

Percevez des aides allant jusqu'à 50% du montant des travaux H.T. en pratiquant des loyers modérés à des locataires modestes. Ce dispositif ouvre droit à des abattements fiscaux de 15% à 85% (sous conditions de conventionnement),

• Syndicat de copropriété

Obtenez des aides pour rénover votre copropriété (sous conditions d'immatriculation et des normes).

CITÊMÉTRIE



Avec l'opérateur officiel de la CALL, bénéficiez gratuitement d'un accompagnement pour la réalisation de votre dossier de demande de subventions !

CITÊMÉTRIE / Tél : 03 21 16 99 44* Mél : citemetrie62@citemetrie.fr

* Avant votre appel, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin